



Plus de 10 000 aides départementales à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique attribuées aux Samariens

Amiens, le lundi 27 février 2023

Acheter un vélo à assistance électrique (VAE) représente un investissement important. Pour aider à la transition vers un mode de déplacement plus écologique, le Conseil départemental de la Somme propose depuis juin 2020 une aide à l'achat pouvant aller jusqu'à 400 euros. Plus de 10 000 samariens en ont bénéficié à ce jour. Les élus départementaux ont voté la poursuite du dispositif lors du Budget primitif 2023.

Plus de 3 millions d'euros d'aides directes pour les Samariens

Dans le cadre du Plan de relance post COVID-19, adopté par l'Assemblée départementale en juin 2020, une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique a été créée dans le but d'inciter les particuliers à choisir le vélo comme mode de déplacement, notamment pour les trajets quotidiens, afin de contribuer à réduire les pollutions atmosphériques liées à l'usage des véhicules à moteur thermique, mais aussi à améliorer la santé des utilisateurs. **Depuis le 1^{er} juillet 2020, plus de 10 000 demandes d'aide ont été traitées et le montant total attribué dépasse les 3 millions d'euros.**

Cette aide s'adresse à tout particulier résidant dans la Somme, sans condition de ressources, pour l'achat d'un vélo à assistance électrique auprès d'un commerçant de la Somme. Le montant de l'aide est de 25% du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 400 €. Une seule aide pourra être apportée par foyer fiscal. L'aide est cumulable avec d'autres dispositifs d'aide aux particuliers. **À l'occasion du Budget primitif 2023, l'Assemblée départementale a décidé de reconduire en 2023 cette aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour les Samariens.**

Une action du Schéma départemental cyclable 2021-2028

Cette mesure fait partie des actions inscrites dans le Schéma départemental cyclable 2021-2028 qui traduit l'ambition du Département de répondre aux enjeux actuels de mobilités :

- **Réduire l'empreinte écologique des déplacements du quotidien des Samariens** en développant notamment les modes doux pour les trajets courts tout en favorisant l'intermodalité des différents modes de transports. Il s'agit ici de poursuivre l'aménagement du réseau cyclable du département en définissant un réseau structurant (sous maîtrise d'ouvrage et sous gestion départementale) et un réseau d'intérêt local (porté essentiellement par les Communautés de communes et les communes) ;
- **Aménager des itinéraires doux se raccordant sur les gares et autres infrastructures de transport, en accompagnement du projet « Vallée de Somme, Vallée idéale »**, dans son volet touristique et d'amélioration du cadre de vie : amélioration du réseau existant et futur, traitement de carrefours dangereux, résorption des discontinuités cyclables ...

À travers ce Schéma cyclable, le Département promeut également la pratique du vélo au regard de ses bienfaits sur la santé.

Rencontres « Vélo & Territoires » du 4 au 6 octobre 2023 dans la Somme

Département « hôte » du grand- rendez-vous annuel des acteurs publics et privés des politiques cyclables, la Somme accueillera, du 4 au 6 octobre 2023, les 27^{èmes} *Rencontres Vélo & Territoires*.

Ce congrès est devenu au fil des ans le rendez-vous incontournable des collectivités mobilisées sur le développement du vélo en France, et plus largement de tout l'écosystème vélo français. Acteurs économiques, associatifs, partenaires nationaux et européens mobilisés sur le développement du vélo s'y réunissent pour accompagner la croissance de l'usage du vélo en France.

C'est une occasion unique, pour le Conseil départemental de la Somme et ses partenaires, de présenter et valoriser leurs engagements ainsi que les aménagements réalisés, en cours et à venir sur l'ensemble du territoire.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme : **« Plus de 10 000 aides attribuées aux Samariens, quel succès ! À travers ce dispositif, le Département soutient directement tous les habitants, sans conditions de ressources, à la fois dans l'acquisition d'un vélo à assistance électrique mais également dans le changement de leurs habitudes en matière de déplacements. Avec Franck Beauvarlet, Vice-président chargé de l'environnement et de la Transition écologique ainsi que Margaux Delétré, Vice-présidente en charge de la culture et du sport, nous sommes convaincus de la nécessité de poursuivre ce type de mesure permettant d'accroître également la promotion du vélo sur notre beau territoire : la planète en a besoin, le porte-monnaie des gens aussi ! »**

Note aux rédactions

Informations complémentaires sur le dispositif d'aide à retrouver sur : www.somme.fr/vae

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse

